

## *Projet pédagogique*



L'un des objectifs du Relais Petite Enfance est de favoriser les rencontres entre les assistants maternels et les enfants qu'ils accueillent, par le biais des temps d'accueil collectifs organisés chaque semaine.

Ces temps d'accueil ne sont pas un mode de garde et n'ont pas lieu durant les vacances scolaires. Leur objectif est de favoriser la socialisation, le développement sensoriel, psychique et moteur de l'enfant et de l'accompagner dans son expérimentation. Ils participent également à la professionnalisation des assistants maternels et à l'amélioration qualitative de l'accueil à domicile.

Le projet pédagogique est un contrat de confiance entre les assistants maternels, les parents, les animatrices du relais et les élus. Il est axé sur le bien-être de l'enfant et de l'adulte, et permet de donner du sens aux activités proposées en déterminant les choix et les priorités éducatives lors des rencontres.

Il est remis aux parents et aux assistants maternels participants aux rencontres.

## I - Le public concerné :

### a - Les assistants maternels

Pour participer aux temps d'accueil collectifs, les assistants maternels s'inscrivent au Relais.

- Ils doivent être agréés par le service de Protection Maternelle et Infantile-promotion de la santé du Conseil Départemental.
- Lors de la première rencontre ils doivent être en possession de « l'autorisation écrite de participer aux temps d'accueil collectifs » signée par les parents des enfants présents.
- L'assistant maternel en charge de l'enfant est responsable de celui-ci dans le cadre de sa responsabilité civile professionnelle.

### b - Les enfants

Seuls les enfants concernés par l'agrément de l'assistant maternel ainsi que les propres enfants de ce dernier, peuvent bénéficier des temps d'accueil collectifs. La présence durant ces rencontres, d'un enfant habituellement scolarisé, doit être signalée à la PMI.

### c - L'animatrice

#### *Son rôle en direction de l'enfant :*

- Proposer un espace de découverte et de jeu sécurisé et adapté à ses besoins
- Favoriser la confiance en soi
- Favoriser sa socialisation en lui offrant une expérience de la collectivité
- Contribuer à son éveil et à son développement en lui proposant des activités variées
- L'accompagner vers l'autonomie en respectant ses besoins et son rythme de vie

#### *Son rôle en direction de l'assistant maternel :*

- L'accompagner dans sa profession grâce à l'écoute et aux échanges
- Lui offrir une expérience de la collectivité en compagnie des enfants qu'il accueille
- Lui proposer des activités avec du matériel adapté mis à sa disposition
- Lui permettre de s'approprier de nouvelles techniques éducatives

L'animatrice est responsable de la sécurité du public accueilli. Elle est garante des règles établies pour la bonne marche de la rencontre.

Elle répond à sa mission de prévention par une observation et des échanges durant et/ou après la séance si besoin. Elle n'exerce pas de contrôle hiérarchique sur le travail des assistants maternels.

## **II- Les lieux d'accueils :**

### **a - Le fonctionnement**

Dans le cadre de l'intercommunalité, les temps d'accueil collectifs se déroulent dans des salles mises à disposition par différentes communes. Ainsi les assistants maternels ont la possibilité de se rencontrer à proximité de leur domicile. Ce fonctionnement nécessite un mode itinérant. Un véhicule équipé permet à l'animatrice de transporter le matériel pédagogique et une partie du matériel est stocké dans les salles.

### **b - L'aménagement de l'espace**

L'aménagement de l'espace doit être adapté à l'accueil du jeune enfant :

- Un espace pour les bébés
- Un espace où les enfants puissent circuler librement et sans danger
- Un espace de détente
- Un espace destiné aux jeux symboliques
- Un espace conçu pour les activités dirigées
- Un espace permettant aux plus petits de dormir

Les différents lieux sont équipés d'un point d'eau et d'un tapis de change pour les plus jeunes.

Lors de son arrivée, l'animatrice décide du matériel qu'elle souhaite exploiter (garage, instruments de musique, ballons, ...). Ce choix se fait également en fonction de la demande des assistants maternels, des enfants et des thèmes du moment.

### **c - L'entretien et le rangement.**

Pour des raisons d'hygiène, l'animatrice désinfecte et remet en place le matériel utilisé après la rencontre.

Les différents jeux pédagogiques et le linge (draps, serviettes, gants de toilette...) sont nettoyés à chaque période de vacances scolaires.

## **III- Objectifs et intérêts des temps d'accueil collectif :**

### **a - Pour les assistants maternels**

- Se rencontrer et rompre l'isolement lié à leur profession
- Développer des solidarités
- S'enrichir des pratiques de chacun
- Prendre du plaisir à faire et à être ensemble, tisser des liens
- Observer et prendre conscience des besoins des enfants en fonction de leur âge et leur stade de développement

- Renforcer leur rôle de prévention et déceler des difficultés d'ordre psychologique, physique ou relationnel avec un enfant et/ou sa famille
- Apporter des idées, des envies pour travailler sur différents thèmes, réaliser divers projets
- Susciter l'envie de mettre en pratique à leur domicile les différentes activités proposées
- Echanger autour de différentes situations rencontrées au quotidien (le repas, le sommeil, les conflits...)
- Emprunter des documents (livres, magazines, jeux...)
- Valoriser leur profession

#### **b – Pour les enfants**

- Stimuler leur vie sociale et affective afin de favoriser le processus de socialisation
- Renforcer leur faculté à gérer les frustrations (partage des jeux, limites, règles...)
- Répondre à leur besoin d'éveil en enrichissant leur curiosité par la diversité des activités proposées (éveil musical, conteuse, bibliothèque...)
- Expérimenter leurs capacités physiques et sensorielles dans un lieu adapté et approprié à leurs besoins

### c – Pour les parents

- Garantir la professionnalisation de l'assistant maternel
- Permettre à leur enfant de créer des liens et les préparer à la vie en collectivité
- Bénéficier du regard d'autre professionnel sur leur enfant

### IV- Le déroulement d'une séance :

9h à 9h15 : accueil du public

9h15 à 10h : échanges et jeux libres

10h à 10h30 : activité dirigée

10h30 à 11h : rangement de l'activité, de la salle et retour au calme

11h : départ des assistants maternels et des enfants



## Conditions d'accueil :

### a - L'accueil

Les animatrices accueillent individuellement les enfants en les nommant par leur prénom. Elles veillent à avoir un petit mot personnel pour chacun afin que celui-ci se sente reconnu comme personne unique avant d'intégrer le groupe.

*Il est important de respecter le rythme et la tranquillité de l'enfant en favorisant de petits groupes (préconisation : 10-12 enfants maximum).*

### b - Les temps d'échanges

Une fois l'accueil terminé, les adultes se retrouvent autour d'un café. L'animatrice transmet les informations (infos RPE, évènements à venir, ...), les assistants maternels échangent sur leur pratique professionnelle et leurs expériences. Afin que tout le monde se sente en confiance, il est important que chacun soit garant de la confidentialité, de l'écoute mutuelle, de la bienveillance et du non-jugement.





Ce moment convivial permet à l'adulte d'exprimer ses attentes, ses idées d'activités ou simplement de raconter sa semaine passée avec les enfants et les moments importants vécus avec eux.

Lors de ces échanges, l'animatrice a un rôle d'écoute et de conseils, tout en veillant à l'encadrement des enfants.

Chaque adulte a bien en tête que même durant ces temps de paroles :

- **il ne parle pas d'un enfant et/ou de sa famille comme s'il n'était pas présent**
- **il se doit de veiller au bien-être de tous les enfants**
- **il rassure, respecte les rythmes de chaque enfant**
- **il est garant des limites, du lieu et du groupe**

### **c - Les jeux libres**

Les espaces de jeux sont installés avant l'arrivée des enfants.

Plusieurs jeux leurs sont proposés afin de répondre au mieux aux besoins de toutes les tranches d'âges et de toutes les personnalités.

Au cours des jeux libres, l'enfant expérimente ses capacités à faire seul, à se détacher de l'adulte et à être ainsi plus autonome.

Il découvre de nouveaux jeux, un nouvel espace et se confronte aux autres enfants avec lesquels il doit

composer pour obtenir un jeu qui lui fait envie ou attendre son tour.

L'enfant joue sous l'œil vigilant de l'adulte qui le soutient par le regard, le rassure par sa présence, se met à son niveau.

Durant ces temps, l'animatrice observe l'enfant : ses capacités, ses réactions face à certaines situations et se doit de s'entretenir avec l'assistant maternel si quelque chose l'interpelle.

Ce temps est nécessaire à l'enfant afin qu'il se réapproprie les lieux pour se sentir sécurisé.



#### **d – Les activités dirigées**

Les activités dites « dirigées » sont proposées à l'enfant et non imposées. Elles se font par petit groupe et permettent une relation plus individuelle et privilégiée. L'adulte partage des émotions avec l'enfant et le valorise. Les assistants maternels découvrent de nouvelles activités, de nouvelles idées de bricolages, du matériel exploitable avec le jeune enfant.

L'adulte ne fait pas à « la place » de l'enfant. Il joue un rôle de guide, de soutien. Il part du désir de l'enfant.

Le plaisir que l'enfant et l'adulte prennent à faire l'activité reste primordial.

***La qualité des échanges durant les jeux libres et les activités dirigées favorisent la progression du jeune enfant vers l'autonomie.***

*Le jeu est « formateur ».*

*« Il nourrit le développement de l'enfant, de la même façon que son développement nourrit son jeu » (J. Epstein).*

### e - Le retour au calme

Avant leur départ, les enfants participent au rangement du matériel mis à leur disposition. Ils sont accompagnés des adultes qui leur donnent des consignes.



Le rangement terminé, le groupe s'installe sur les tapis. En fonction des envies, enfants, assistants maternels et animatrice chantent, écoutent une histoire ou font de la relaxation, tranquillement installés.

Ce retour au calme est nécessaire, il permet d'apaiser petits et grands. De plus, ce moment de détente passé ensemble permet de clôturer la séance.

Respecter l'heure de départ (11h00) demeure important pour le bon déroulement des rencontres. En effet, il n'est pas souhaitable de quitter la séance en cours, ni pour

l'enfant qui doit « laisser » son jeu, ni pour le reste du groupe qui peut être gêné dans ses activités.

### f – Les règles de vie

Ces moments de rencontre, quel que soit l'activité, nécessitent des règles, un cadre qui permet à chacun de saisir ce qui est possible ou non de faire et ainsi de trouver sa place au sein du groupe.

#### **Nos règles de vie**

- Respecter les horaires (9h à 11h)
- Prévenir l'animatrice en cas d'absence
- Limiter l'utilisation des téléphones portables (sauf urgence)
- Respecter les temps d'échanges pour être ensuite complètement disponible auprès des enfants
- Rester dans un cadre professionnel et se mettre à l'écart si besoin d'échanger entre adultes
- Respecter les temps d'activités en participant, en observant et/ou en écoutant
- Proposer à l'enfant sans lui imposer, l'encourager et le valoriser
- Respecter les particularités et le rythme de chaque enfant
- Garder un regard positif vis-à-vis de l'enfant et/ou de sa famille
- Prévenir l'enfant avant de quitter la pièce

- Participer ensemble au rangement

## Conclusion

Le projet pédagogique est un outil de référence.

Il permet de dégager des « intentions » et de s'engager à les mettre en pratique.

Il rappelle les objectifs à atteindre afin d'assurer la qualité et le bon déroulement des rencontres.

Par leur présence et leur enthousiasme, petits et grands contribuent largement à donner du sens et du plaisir à ces moments passés ensemble.



L'équipe du Relais.

Remis à jour le 30 août 2021